

# **COLLOQUE DU CONSEIL FRANCO-BRITANNIQUE**

## **LA DEFENSE EUROPEENNE : RÔLE DE LA FRANCE ET DE LA GRANDE-BRETAGNE**

**Londres, 15 mars 2006**

# SOMMAIRE

- **Rapport**

|   |    |
|---|----|
| Introduction  | 3  |
| Discours inaugural de l’Ambassadeur de France au Royaume-Uni  |    |
| I. : Analyse stratégique  | 4  |
| II. : Quels progrès depuis Saint-Malo ?   | 8  |
| III. : La dimension industrielle  | 11 |
| IV. : Groupes de discussion   | 13 |
| V. : Les conséquences des récentes initiatives et propositions de l’Union européenne pour la collaboration franco-britannique dans la défense | 14 |

- **Annexes :**

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Communiqué                          | 16 |
| Allocution de Lord Robertson        | 18 |
| Liste des participants français     | 19 |
| Liste des participants britanniques | 20 |

Ce rapport a été rédigé par Roger MORGAN, Professeur émérite à l’Institut universitaire européen de Florence et membre de la Section britannique du Conseil franco-britannique.

## **Introduction**

Le Conseil franco-britannique a organisé un séminaire à Londres les 14 et 15 mars 2006 sur le thème « La Défense européenne : le rôle de la France et de la Grande-Bretagne », où les aspects suivants ont notamment été abordés :

- L'effet réel de l'accord de Saint-Malo sur la coopération entre la Grande-Bretagne et la France pour les politiques et les programmes ;
- Les principaux aspects du Traité constitutionnel de l'UE et des autres dispositions relatives à la défense et à la sécurité, ainsi que leurs conséquences potentielles sur la coopération franco-britannique en matière de défense ;
- Le dégel apparent des relations entre l'Europe et les États-Unis sous le second mandat de George Bush, et ses implications pour les scénarios de défense et de sécurité de l'OTAN et de l'UE ;
- La création, par l'UE, de l'Agence européenne de défense (AED) et de l'Agence européenne de l'armement (AEA), et leurs avantages potentiels, l'industrie de la défense étant exclue des règles du Marché intérieur ;
- L'ampleur réelle du fossé technologique actuel entre l'UE et les États-Unis dans le domaine de la défense ;
- Le programme de recherche sur la sécurité proposé par la Commission de l'UE, qui devrait être lancé en 2007 avec un budget d'un milliard d'euros, et ses conséquences pour la politique de sécurité intérieure (*homeland security*) de l'UE et pour la question du partage du renseignement.

## **Discours inaugural de l'Ambassadeur de France au Royaume-Uni**

Après le dîner organisé pour la soirée d'ouverture du séminaire, *M. Gérard Errera*, Ambassadeur de France à Londres, affirme que la défense militaire constitue le sujet le plus urgent de la coopération franco-britannique, et qu'il n'en existe pas d'autre pour lequel cette coopération pourrait produire des résultats plus importants. Depuis la fin de la guerre froide, nous avons eu maintes fois l'occasion d'observer combien il était nécessaire que nos deux pays prennent la tête d'actions collectives en Europe, en particulier lorsque les États-Unis n'étaient pas pleinement engagés. Ce n'est pas une coïncidence si les grandes avancées de la politique européenne de défense (décisions de l'OTAN de 1996 ou accord de Saint-Malo de 1998) ont été réalisées lorsque Paris et Londres ont montré le chemin. Ces décisions ont donné des résultats significatifs : une vision commune de la sécurité au niveau européen, des concepts stratégiques communs, des instruments de planification et d'acquisition de capacités (notamment l'Agence européenne de défense), et des progrès sur au moins 15 formes spécifiques de développement opérationnel. Nous ne devons pas nous laisser abuser par l'image de discorde ou de stagnation qui se dégage de certains aspects de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : même si sa progression a été freinée par des événements tels que les attentats du 11 septembre ou la guerre en Irak, ou encore le scepticisme de l'Administration Bush à son égard, la tendance sous-jacente reste résolument positive. L'UE est la seule organisation au monde qui dispose de l'éventail complet d'instruments de politique étrangère (d'ordre diplomatique,

économique, civil et militaire), et l'efficacité de cette combinaison a été démontrée dans la pratique, en particulier dans les Balkans.

L'Ambassadeur exhorte nos deux pays à insuffler un nouvel élan aux prochaines étapes de la construction de la PESD. Cette responsabilité incombe à Londres et à Paris, car ce sont les seuls membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies appartenant à l'UE, et ce sont aussi les mieux à même d'apprécier tant les limites que la nécessité de la force armée dans certaines situations. Le Royaume-Uni et la France savent bien que si l'usage de la seule force brute constitue rarement la solution aux problèmes internationaux, il est souvent nécessaire d'y recourir afin de crédibiliser le pouvoir diplomatique ou économique. Les problèmes qui se posent à nous aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'il y a dix ans : outre la stabilisation de ses voisins immédiats, l'UE doit œuvrer à l'instauration de relations constructives avec la Russie, la Chine et l'Iran, notamment. Nos deux pays doivent tirer parti de leur communauté de vues sur le Proche-Orient, l'aide au développement, les problèmes environnementaux, l'Afrique et l'attitude à adopter vis-à-vis de l'Iran. Ensemble, ils doivent prendre l'initiative d'une position européenne commune au Conseil de sécurité et faire comprendre aux États-Unis que la force armée ne représente pas l'unique solution au problème iranien, et qu'elle ne doit être employée que lorsque toutes les interventions diplomatiques, soigneusement planifiées, ont échoué.

Il n'y a pas qu'au sujet de l'Iran que la France et la Grande-Bretagne seraient mieux à même d'influencer la politique américaine par une action conjointe.

L'évolution générale de l'Union conditionnera son poids sur la scène internationale dans les années à venir, qui s'annoncent difficiles, et la France comme le Royaume-Uni doivent, sur ce point, clarifier leurs priorités et leurs objectifs. La conception britannique de l'UE à long terme est-elle celle formulée par Tony Blair dans ses discours devant le Parlement européen pendant la présidence britannique ? Ou bien est-ce la vision très différente de Gordon Brown, qui semble articulée autour du rôle de la Grande-Bretagne dans l'économie mondiale et ignorer le niveau d'action intermédiaire que forme l'UE ? En progressant sur la PESD, ainsi que sur l'UE en général, la Grande-Bretagne comme la France doivent s'efforcer d'accorder leurs actes à leurs paroles. Elles ont toutes deux affirmé à maintes reprises que « ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise », mais elles ne cessent de se quereller. Elles ont toutes deux proclamé haut et fort qu'elles seraient mieux à même d'influencer le monde extérieur en agissant ensemble, mais elles persistent à agir chacune de son côté.

## **1 - ANALYSE STRATÉGIQUE**

Présentant le point de vue français sur ce sujet, *l'Amiral Richard Wilmot-Roussel* expose l'évolution du contexte géostratégique dans lequel il convient de replacer la promotion de la sécurité nationale et alliée. Depuis une quinzaine d'années, on assiste à une multiplication des périls et des risques nouveaux, qui émanent des États mais aussi d'acteurs non étatiques comme les mouvements terroristes. Un État dans la position de la France doit donc envisager des conflits de nature distincte – symétriques ou asymétriques – et tenir compte des menaces d'attentats, du crime organisé, de la montée en puissance des conflits locaux et régionaux, ainsi que de la prolifération, principalement nucléaire.

Face à cette nouvelle diversité de menaces et de risques potentiels, la politique de défense de la France ne doit pas perdre de vue les objectifs classiques de la force armée : dissuasion, prévention, protection et projection de forces sur des théâtres d'opérations parfois situés à plusieurs milliers de kilomètres. Ces défis nécessitent une expansion réelle de la capacité militaire de la France, notamment dans le cadre des priorités définies par la Politique européenne de sécurité et de défense. Tout comme d'autres nations européennes, la France est confrontée à la nécessité de se doter de forces armées capables de remplir des missions à l'échelon national, mais aussi de contribuer efficacement à des opérations multilatérales ou communes conduites par l'UE ou l'OTAN. Un élargissement des pouvoirs de l'Agence européenne de défense faciliterait significativement la conception et la constitution de certaines de ces forces, au niveau européen.

*Lord Garden*, qui présente l'analyse stratégique de la Grande-Bretagne, fait référence au dernier Livre blanc sur la défense élaboré par le gouvernement britannique, qui définit l'armée, au-delà de sa fonction classique de protection du territoire national et des territoires dépendants, comme « une force au service du bien », car elle contribue à la stabilité internationale en général. La fonction strictement défensive nécessite, selon lui, des moyens relativement limités (mais avec maintien de la dissuasion nucléaire). En revanche, être « une force au service du bien » dans des situations aussi diverses que celles du Kosovo, de l'Afghanistan, de l'Irak ou de la Bosnie requiert des ressources nettement plus importantes. On le constate en particulier dans les interventions de l'armée à la suite de catastrophes naturelles telles que le tsunami qui a frappé l'Asie ou le récent tremblement de terre qui a secoué l'Inde et le Pakistan.

Des questions importantes doivent être tranchées : le peuple britannique et ses dirigeants politiques sont-ils prêts à consentir les sacrifices financiers nécessaires à des opérations militaires de grande envergure ? D'autres portent sur les aspects internationaux des activités militaires britanniques. Ainsi, si l'on a pu penser que le Royaume-Uni espérait acheter son influence politique auprès des États-Unis en participant à des opérations militaires dirigées par les Américains, l'expérience de la guerre en Irak ébranle fortement cette idée. Là encore, « la grande aventure de la défense européenne », qui a reçu un élan décisif à Saint-Malo, suscite désormais un certain scepticisme outre-Manche. On a le sentiment que les systèmes d'appui des forces britanniques sont soumis à rude épreuve, en raison de la grande diversité des régions où des troupes ont été déployées, et que certains des alliés du Royaume-Uni doivent étoffer leur contribution, par exemple en apportant un appui médical dans les opérations de l'OTAN en Afghanistan.

Sur la question clé de l'acquisition des capacités, *Lord Garden* avance qu'habituellement, les autorités militaires britanniques s'efforcent en premier lieu de préserver une autosuffisance nationale maximale, puis étudient les possibilités d'un investissement conjoint dans la production avec les Américains (malgré les difficultés d'accès réel à la technologie américaine) et n'envisagent la coopération au niveau européen que dans un troisième temps. Après des débuts modestes, l'Agence européenne de défense pourrait à terme permettre de surmonter certains des problèmes d'acquisition des capacités de défense dans l'UE même si, de l'avis de *Lord Garden*, c'est l'intégration du budget de défense à l'échelle européenne qui prime.

*M. James Arbuthnot* explique que les Britanniques ne sont pas disposés à débloquer les moyens financiers supplémentaires nécessaires pour renforcer les

capacités militaires. Ils ne sont pas attirés par la « grande aventure de défense de l'UE », et l'OTAN, l'autre alliance possible, a été victime de son propre succès : préservant la paix depuis des décennies, l'OTAN donne le sentiment à l'opinion publique que la sécurité est assurée pour l'avenir également, sans qu'il soit besoin d'augmenter les dépenses de défense.

*Le Général Jean Rannou* fait observer qu'il serait très difficile pour nos forces armées de parvenir à remplir toutes les « missions de défense » en plus de toutes les « missions de sécurité » qu'on attend d'elles. Des choix s'imposent.

*Mme Joyce Quin*, qui revient d'une visite en Bosnie, note que les missions attendues des forces alliées de ce pays sont très nombreuses et très diverses, allant de la reconstruction civile à la sécurité militaire. Elle préconise de redoubler d'efforts dans nos deux pays afin de mieux informer la population de ce que l'on demande exactement à nos forces armées.

*L'Amiral Pierre Sabatie-Garat* remet en cause la distinction entre conflits « symétriques » et « asymétriques ». Il évoque le problème des effectifs militaires au Royaume-Uni, où la présence permanente de 14 000 hommes en Irlande du Nord (ou 40 000 si l'on tient compte des rotations) limite forcément le personnel disponible pour d'autres missions. Et d'ajouter que la Grande-Bretagne, en tant qu'importateur net de gaz, doit se préparer à engager des moyens pour assurer la sécurité des mers par lesquelles passent l'essentiel de ces importations.

*Mme Pauline Neville-Jones* poursuit la réflexion sur les raisons de la réticence de l'opinion publique à une augmentation du budget de la défense. La réponse tient en partie, selon elle, à ce que la politique de défense est essentiellement au service de la politique étrangère, et, du moins au Royaume-Uni, le gouvernement n'expose pas clairement les grands enjeux de la politique étrangère au public. Les autorités britanniques doivent impérativement expliquer correctement les liens entre les problèmes, les risques et les vulnérabilités extérieurs, ainsi que les mesures nécessaires pour y remédier, et pourquoi « si vous n'aidez pas les États à la dérive à se remettre sur pied, ils viendront vous attaquer chez vous ».

*Mme Claude-France Arnould* avance que l'Europe peut faire face aux menaces qui planent sur sa sécurité et mobiliser toutes les ressources nécessaires, mais que l'opinion publique n'est pas suffisamment informée du travail accompli à Bruxelles pour se préparer à différents types de crises.

*Sir Michael Quinlan* soutient que si des « opérations choisies », qui ne sont pas dictées par des considérations purement sécuritaires, sont envisagées (que ce soit par la France, le Royaume-Uni ou l'UE), elles doivent impérativement reposer sur des motifs clairs. Sur quels critères décide-t-on des capacités nécessaires et de leur pertinence pour les objectifs de politique étrangère ? Il ne suffit pas que les décisions à propos des opérations ou des acquisitions soient prises en fonction de ce qui serait souhaitable pour nos forces armées, ou pour l'industrie de l'armement (en termes de bénéfices et d'emplois).

*M. Pierre Joxe*, qui s'exprime en tant qu'ancien ministre de l'Intérieur et de la Défense, avance que la sécurité intérieure et extérieure dépend entièrement de la coopération internationale. Selon lui, dire que l'armée britannique aspire à être « une force au service du bien » ne renseigne guère, car aucune nation ne décrirait son armée comme « une force au service du mal », même quand cette armée

menait une guerre coloniale en Afrique ou en Asie, ou durant la conquête de l'Irak. Il doute également de la pertinence de la classification des conflits en « symétriques » et « asymétriques », arguant que, sur la durée, nombre de conflits présentent des caractéristiques des deux. En conclusion, il souligne que l'impératif, pour l'Europe, de se doter de sa propre politique étrangère et de sécurité, et de remettre en cause le point de vue américain, selon lequel « la guerre contre le terrorisme » s'apparente à une quatrième guerre mondiale que la coalition victorieuse de la guerre froide doit mener et remporter par des moyens militaires. Des concepts tels que « les forces du bien » ont une résonance trop extrémiste, et semblent faire écho à l'idée américaine que les armées occidentales sont « les forces de Dieu ».

*Lord Garden* fait observer que « force AU SERVICE du bien » (« *a force for good* » est l'expression officiellement employée par le ministère de la Défense britannique) n'est pas synonyme de « forces DU bien » (« *forces of good* »). (Et d'ajouter plus tard que si l'armée devait de plus en plus intervenir en cas de catastrophes civiles et naturelles, il semblait justifié de la qualifier de « force AU SERVICE du bien »).

*Sir Neville Trotter* souligne le fossé dangereux entre la perception des militaires, dont le métier est d'évaluer les périls, les risques et les catastrophes, et celle du grand public, qui préfère ne pas y penser.

*M. Andrew Robinson* regrette que la PESD donne l'impression de « dériver » depuis Saint-Malo, en raison de facteurs inattendus comme la guerre en Irak. Il attire l'attention sur le fait que, pour certaines régions industrielles d'Europe, les entreprises d'armement constituent des employeurs essentiels. Il avance cependant qu'une rationalisation de l'acquisition de matériel de défense entre pays européens comprimerait les coûts et libèrerait des moyens à affecter ailleurs.

*M. Steven Morris*, qui annonce que le Premier ministre Tony Blair prononcera bientôt plusieurs discours sur la politique étrangère et de sécurité, convient avec d'autres participants que l'opinion publique n'est certes pas disposée à accepter une AUGMENTATION des dépenses de défense, mais qu'on lui doit de dépenser MIEUX cet argent. Au total, le budget défense de l'UE représente environ 50 % de celui des États-Unis, mais si l'on tient compte des doublons, ces dépenses ne constituent que 20 % environ de l'armement produit aux États-Unis. L'AED doit contribuer à atténuer cet écart, car on constate, dans certains pays européens, que les contribuables sont prêts à participer davantage aux dépenses de défense, à condition que ce soit « pour l'Europe ».

*L'Amiral Wilmot-Roussel*, apportant ses commentaires sur le débat, déclare que, même si l'on remet en question la classification des conflits, il ne fait aucun doute qu'à l'avenir, les risques et les défis se multiplieront et se diversifieront, et qu'il nous faudra revoir notre façon de penser. Il reconnaît, comme de nombreux participants, que les arrangements institutionnels de l'UE, y compris l'AED, pourraient renforcer l'efficacité de la politique de sécurité et de défense de l'Europe.

*Lord Garden* ajoute, pour sa part, que les ministres des Finances doivent imposer une discipline plus stricte aux ministres de la Défense et aux militaires des pays de l'UE, afin de lutter contre le gaspillage et les inefficiences (il souligne que les militaires sont fermement opposés à l'idée de faire des économies si elles doivent déboucher sur une réduction du nombre de postes d'officiers). Si l'Europe veut réellement améliorer l'efficacité des acquisitions, elle doit se doter d'un mécanisme

de prise de décisions tel que celui utilisé par l'OTAN pour les AWACS (systèmes aéroportés de détection et de contrôle), ignorant les objections émises par la Grande-Bretagne et la France, qui voulaient développer leur propre unité d'avions AWACS. Un budget européen de la défense, définissant les coûts et les priorités, est la solution.

## **2 – QUELS PROGRES DEPUIS SAINT-MALO ?**

En introduisant cette seconde session, *M. Philippe Carre* pose un certain nombre de questions. L'accord de Saint-Malo a-t-il véritablement motivé l'évolution de la PESD depuis 1998, et quelle est sa pertinence aujourd'hui ? A-t-il produit les effets escomptés à l'époque ? Sous sa forme actuelle, la PESD répond-elle à nos besoins, ou lui manque-t-il quelque chose ? N'a-t-elle aujourd'hui plus aucune utilité, et y a-t-il eu des évolutions qui ont radicalement transformé le paysage stratégique dans lequel le projet de Saint-Malo avait été conçu ? On peut répondre à ces questions en observant que les principes de base du « contrat » de Saint-Malo restent valables, y compris le fait que la PESD doit être dotée de capacités adéquates (même s'il peut parfois être nécessaire de recourir aux moyens de l'OTAN), et que la France et le Royaume-Uni doivent poursuivre leur coopération très étroite. On peut affirmer que la réalité actuelle de la PESD est conforme aux espoirs de ses fondateurs. Grâce aux efforts d'une poignée de personnes motivées, à Londres et à Paris, le patrimoine ou l'acquis de la PESD a été maintenu, malgré des pressions extérieures considérables (en particulier la guerre en Irak). La PESD, notamment du fait de l'engagement de la Grande-Bretagne à son égard, a pour mérite de convaincre les États-Unis que l'Europe est capable de contribuer plus efficacement à la défense.

Ni les divergences de vues entre Britanniques et Français sur l'avenir de l'UE dans son ensemble ni le rejet du traité constitutionnel lors des référendums organisés en France et aux Pays-Bas n'ont compromis l'efficacité de la PESD. Cette dernière est désormais réelle et effectue les missions qui lui sont assignées d'une façon qui va de soi. Les grandes lignes de ce qui a été envisagé dans le Traité constitutionnel, notamment la « coopération structurée » en matière de défense, ont en pratique été adoptées par tous les États membres de l'UE. Naturellement, malgré la réalité de ces opérations, comme celle menée au Congo, il reste beaucoup à faire. La présence et la visibilité internationales de l'UE, via les conséquences politiques du rôle de la PESD dans la gestion de crise, ne sont pas encore aussi clairement établies qu'elles le devraient, et les participants se demandent si l'UE dispose réellement d'une palette complète et efficace d'instruments de politique étrangère sous la forme que le Traité constitutionnel était censé donner.

Concernant l'évolution de l'environnement stratégique mondial depuis Saint-Malo, *M. Philippe Carre* attire l'attention sur la redéfinition par les États-Unis de leur rôle dans le monde. Le secrétaire d'État américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a récemment réaffirmé que Washington se considérait comme la figure de proue d'un conflit permanent entre les forces de la « démocratie » et celles du « terrorisme », ce qui aura certainement des conséquences sur l'OTAN. Il convient de réfléchir sérieusement à la manière dont ce changement, peut-être révolutionnaire, de la vision américaine de l'avenir du monde infléchira le rôle de la PESD.

*M. Alex Nicoll*, qui s'attache aux aspects opérationnels de la défense européenne, convient que la PESD a accompli beaucoup en peu de temps (d'autant que la

Grande-Bretagne et la France se sont probablement lancées dans ce projet avec des motivations différentes), mais souligne que les décisions relatives aux capacités de défense restent essentiellement du ressort des États. Cependant, l'évaluation des intérêts nationaux conduit dans la pratique à un certain nombre de décisions significatives allant dans le sens d'une action européenne conjointe. Ces décisions concernent notamment les changements dans la structure organisationnelle originellement envisagée à Saint-Malo, la création de l'Agence européenne de défense, l'amélioration de la déployabilité des troupes, le concept de « groupements tactiques » (*battle groups*), divers autres renforcements des capacités et, enfin, la réalisation d'un certain nombre de missions de sécurité de petite et moyenne envergure par l'UE, permettant de tirer des leçons d'expériences communes.

Le bilan de la PESD doit être considéré comme positif. Cette dernière est à l'origine d'avancées concrètes dans le développement de capacités adaptées aux missions modernes des forces européennes. L'Europe doit continuer à définir ses propres objectifs stratégiques, veiller à disposer de capacités suffisantes et tenir compte de divers éléments. Premièrement, la Grande-Bretagne et la France resteront les principaux membres de l'UE à participer à des missions de grande envergure, ce qui incite à se demander si Londres a raison de tenir pour acquis la disponibilité des moyens américains, et une coopération étroite avec les États-Unis en général. Deuxièmement, les restrictions de chaque pays sur les missions confiées aux troupes déployées posent problème. Troisièmement, les dépenses européennes pour la recherche sur la défense et la sécurité doivent être fortement augmentées. Quatrièmement, il faut s'efforcer de définir des spécifications communes pour l'équipement et sa production. Enfin, cinquièmement, l'UE et l'OTAN doivent lever les obstacles politiques et administratifs qui les empêchent de collaborer de façon constructive et selon un bon rapport coût/efficacité.

*Mme Christine Roger* estime qu'en raison d'un environnement international difficile, l'UE devrait capitaliser sur les progrès réalisés depuis Saint-Malo, et élargir l'éventail des ressources et instruments à sa disposition. Elle souligne la nécessité d'une plus grande coopération entre les agences de l'UE chargées de la politique de la sécurité intérieure et extérieure (qui ne sont pas bien coordonnées, par exemple dans les Balkans), mais aussi entre les autorités civiles et militaires des États membres. Il convient de donner davantage de moyens à l'Agence européenne de défense, ainsi qu'à la cellule de planification des opérations de la PESD, afin d'améliorer la planification des interventions en situation de crise. Il serait souhaitable que les ministres de la Défense s'intéressent plus activement à la PESD : lors d'une récente réunion des ministres de la Défense de l'UE à Innsbruck, seuls deux États membres étaient en fait représentés par leur ministre en personne.

*M. Charles Grant* revient sur les problèmes de communication entre l'UE et l'OTAN. Officiellement, si, à Bruxelles, les représentants de ces deux entités n'ont pas pu aborder d'autres sujets que les Balkans, c'est parce que des discussions sur des points tels que Chypre risquaient de créer des dissensions. Or, la véritable raison semble être que la France voulait éviter la « contamination » de l'UE par un contact avec l'OTAN. Là encore, au niveau opérationnel, la communication entre les diverses agences de l'UE paraît insuffisante : en Bosnie, par exemple, les quatre agences de l'UE représentant la Commission ou le Conseil n'ont pas pu coopérer pour formuler des mesures efficaces de lutte contre le terrorisme.

*M. Pierre Levy* affirme que l'un des défauts de la PESD réside dans son manque de vision géostratégique cohérente. L'ambiguïté de l'accord de Saint-Malo peut être perçue comme constructive, mais, malgré une introduction pleine de détermination, la déclaration stratégique majeure de l'UE de 2003 finit platement. Étant donné les incertitudes concernant la politique étrangère des États-Unis, le monde d'aujourd'hui appelle la formulation d'un engagement très clair entre Paris et Londres, sur leur conception des besoins de la sécurité nationale, sur les actions précises à mettre en œuvre pour améliorer les relations transatlantiques, ainsi que sur les moyens d'exporter la stabilité internationale, notamment. Pouvons-nous espérer assister, d'ici dix à quinze ans, à la naissance d'un système mondial multilatéral réunissant les institutions les plus diverses ? Londres et Paris doivent chercher à déterminer avec précision les capacités dont elles auront besoin dans ce nouveau monde, afin de préserver et de développer les engagements pris à Saint-Malo.

*M. Stephen Pattison* avance qu'il est vital que la politique de sécurité combine les capacités de l'UE, de l'OTAN et de l'ONU (Organisation des Nations Unies). L'UE pourrait mener à bien les opérations civiles et militaires de petite envergure (même si elle n'a pas toujours su coordonner ses efforts en interne), mais, à bien des égards, elle doit comprendre que son rôle nécessite une coopération avec d'autres instances : par exemple avec l'Union africaine pour la création d'une force de maintien de la paix efficace au Darfour, voire parfois avec l'OTAN ou l'ONU.

Selon le *Général Patrick de Rouziers*, l'Europe ne doit pas négliger la contribution que les forces armées peuvent apporter à la gestion des crises civiles. Il appelle la France et le Royaume-Uni à ouvrir la voie pour que l'Europe puisse jouer un rôle distinct de celui des États-Unis sur la scène mondiale.

*Lord Roper* explique que la coopération franco-britannique dans l'ex-Yougoslavie a été une réussite, et que cet exemple, ainsi que le soutien financier considérable apporté par l'UE à l'Union africaine au Darfour, mériterait une publicité beaucoup plus large que celle dont il a bénéficié.

*M. Alex Nicoll* se joint à ceux qui préconisent une meilleure coopération entre les autorités civiles et militaires, entre les agences de sécurité intérieure et extérieure, ainsi qu'entre les forces terrestres et aériennes, mais insiste sur le fait qu'aucun de ces points ne doit faire oublier l'impérative nécessité d'améliorer nos forces armées, quantitativement et qualitativement.

Le *Général Jean Rannou* indique que les relations entre les représentants de l'UE et de l'OTAN à Bruxelles ne sont pas aussi tendues qu'on le dit, et *Philippe Carre* d'ajouter que la décision collective d'exclure Chypre (et Malte) des discussions à ce niveau a facilité l'adhésion de la Turquie aux dispositions « Berlin-plus » sur l'accès de l'UE aux moyens de l'OTAN. Dans la pratique, il a été possible d'organiser des réunions conjointes UE-OTAN fort utiles sur des questions telles que le terrorisme et la prolifération, y compris des sessions informelles avec les représentants de Chypre qui étaient présents. Cependant, si l'OTAN veut aborder des questions ne relevant pas de sa responsabilité, la France estime que l'UE doit lui opposer un refus.

### **3 - LA DIMENSION INDUSTRIELLE**

*M. John Howe* ouvre le débat par les observations suivantes :

Tout d'abord, du point de vue de l'industrie de la défense, une entreprise telle que Thales (française, mais très active au Royaume-Uni) est bien placée pour percevoir que les deux pays ont des besoins, des forces et des faiblesses comparables, et qu'ils sont en mesure de coopérer dans le contexte politique européen.

Deuxièmement, l'examen de l'industrie de la défense récemment effectué par le ministère britannique de la Défense s'est certes concentré sur les besoins nationaux, mais en les resituant dans le contexte international, et a ménagé une large place aux projets d'acquisition internationaux semblables à ceux qui sont souvent engagés conjointement par le Royaume-Uni et la France (de manière plus ou moins fructueuse).

Troisièmement, même si la prochaine phase de la politique britannique d'acquisition devrait chercher en priorité à consolider et à améliorer les systèmes d'armes existants, plutôt qu'à lancer de nouvelles initiatives, cette orientation ne freinera pas la coopération internationale, mais au contraire l'encouragera, particulièrement dans la recherche et développement technologique (au sein de la *Defence Procurement Agency*, l'avance technologique de la France complète l'avantage compétitif de la Grande-Bretagne).

Quatrièmement, le projet de porte-avions franco-britannique doit être salué non seulement pour ses mérites propres, mais aussi comme le symbole de la coopération entre nos deux pays, remarquable pour sa viabilité financière, ainsi que pour le rôle moteur qu'y joue l'industrie de défense, plutôt que les États.

Cinquièmement, à l'avenir, si la restructuration de l'industrie européenne de défense devrait aussi entraîner une reconfiguration des grands groupes du secteur, elle ne devrait pas donner naissance à un seul « champion » européen de la défense.

*L'Amiral Pierre Sabatie-Garat*, qui convient que les perspectives de coopération franco-britannique sont meilleures qu'il y a quelque temps, note que la restructuration de l'industrie européenne de l'armement doit se poursuivre, et ne pas se limiter à l'aérospatiale. Il est selon lui nécessaire d'intensifier l'expérimentation et de multiplier les exercices de simulation. Les pressions budgétaires, ainsi que l'ouverture des marchés, devraient se traduire par une internationalisation de la coopération. Dans l'un de ses récents rapports sur l'industrie de l'armement, le ministère britannique de la Défense est peut-être allé plus loin que son homologue français en prônant la rentabilité, mais la France s'oriente sur la même voie. À côté de la coopération entre partenaires européens, la dimension transatlantique importe elle aussi, tant pour la France que pour le Royaume-Uni. Concernant les acquisitions, une certaine flexibilité s'impose : à quoi bon lancer des appels d'offres lorsqu'ils ne sont pas nécessaires ? De plus, il n'est pas toujours utile de séparer les projets les uns des autres par une « muraille de Chine ». L'électronique et les systèmes de commande pourraient figurer parmi les domaines susceptibles de s'ouvrir à une coopération franco-britannique plus poussée.

*Mme Edwina Moreton* déclare que la France et la Grande-Bretagne devraient définir leur politique en se référant à un monde dans lequel les États-Unis reviennent à des formes de diplomatie, mais aussi de planification militaire, plus habituelles. Cette politique pourrait comprendre l'examen quadriennal des forces militaires, suivi d'un redéploiement des troupes, ainsi que des objectifs

diplomatiques (construction de nations, ou « *nation-building* », etc.) qui conduiraient Washington à chercher à conclure des partenariats avec ses alliés, plutôt que de se percevoir en puissance dominante à la tête d'une alliance de suiveurs. Londres et Paris doivent agir afin que ce partenariat transatlantique devienne une réalité, ne serait-ce que par l'intermédiaire de l'OTAN.

*M. Jean-Louis Falconi* demande que la politique étrangère et de sécurité de l'Europe ne soit pas dictée par une vision idéologique, mais par une évaluation minutieuse de la stratégie appropriée. Cette politique doit tenir compte de l'opinion publique européenne et du point de vue des partenaires extérieurs de l'Europe, et l'Agence européenne de défense doit avoir pour mission de veiller à ce que la PESD dispose des moyens d'action nécessaires. Les institutions de l'UE doivent adopter une approche pragmatique, dans l'esprit de celle définie par Jean Monnet.

*Lady Symons* espère que les représentants des entreprises d'armement ont raison d'être optimistes. En effet, à de nombreuses reprises déjà, les grands espoirs placés dans des projets de défense européens ont été déçus, et il ne faut jamais oublier que le Royaume-Uni est fortement engagé dans la coopération transatlantique, mais aussi européenne. L'accord franco-britannique de Saint-Malo avait une vraie signification (il ne visait pas simplement à démontrer l'existence d'une grande vision commune), d'autant que chacun sait que ces deux pays divergeaient sur certains aspects élémentaires (tels que le rôle de l'OTAN).

*Mme Claude-France Arnould* explique qu'au lieu de s'attendre à ce que la PESD offre une « vision grandiose », nous devrions nous pencher sur la manière dont la politique fonctionne concrètement, dans la planification détaillée de ses opérations. Au Kosovo, par exemple, les Européens ont dû travailler avec les Américains, tandis qu'en Afrique, la France et la Grande-Bretagne ont dû mener les opérations de conseil et de formation, dont les casques bleus africains et asiatiques de l'ONU manquaient souvent cruellement.

*Sir Neville Trotter* précise que, dans le climat économique actuel, la concurrence entre fabricants d'armes devrait redoubler (particulièrement sur les prix), et *Bill Giles* ajoute qu'à son avis, la coopération franco-britannique dans la production ces vingt dernières années ne mérite pas une note supérieure à 2/10. D'après son expérience, les échecs des projets européens, plus nombreux que les succès, ont incité beaucoup d'officiels et de chefs d'entreprise britanniques à conclure que la coopération avec les partenaires européens était tout bonnement trop compliquée. Qui prouve, demande-t-il, que les décideurs concernés en France ou au Royaume-Uni (à quelques exceptions près) souhaitent véritablement travailler ensemble ? On peut penser que la nation inspirée par Colbert et celle inspirée par Adam Smith pourraient œuvrer davantage de concert, mais il ne faut pas en attendre trop. De même qu'il ne faut pas en demander trop à l'Agence européenne de défense, tant que nos deux pays ne se décideront pas à la prendre vraiment au sérieux.

*M. Pierre Joxe* estime, lui, aussi, que trop d'occasions ont été manquées, et craint que nos deux industries de défense, recherche spatiale comprise, ne soient menacées de disparition si nous n'agissons pas collectivement et efficacement. L'un des problèmes des entreprises de défense européennes tient au fait qu'à un moment critique, dans les années 90, les pays d'Europe de l'Est ont pensé qu'« entrer dans l'Europe » était synonyme d'« entrer dans l'OTAN », et ont opté pour un équipement militaire américain, et non européen.

*M. Alex Nicoll* considère qu'il appartient à l'industrie européenne de l'armement de décider de combien d'entreprises de fabrication l'Europe a besoin, puis aux autorités nationales et à l'Agence européenne de défense de fixer le cadre de la concurrence.

*M. Jean-Claude Sergeant* affirme que la stratégie britannique pour l'industrie de la défense (*Defence Industrial Strategy, DIS*), du ministère britannique de la Défense, permet certes une coopération internationale pour les acquisitions, mais n'encourage en rien la coopération européenne. De même, l'industrie britannique de défense n'est, selon lui, guère tournée vers l'Europe. BAE Systems, par exemple, réalise 36 % de sa production avec des partenaires américains.

*L'Amiral Sabatie-Garat* revient sur la perspective de voir les États-Unis renouer avec une politique étrangère plus multilatérale et proche de l'alliance, et souligne qu'il est nécessaire que Londres et Paris veillent ensemble à réagir à cette opportunité. Même s'il est vrai que les fabricants d'armement français tels qu'EADS travaillent avec des partenaires américains (Boeing, etc.), ce qui n'est pas inutile, il subsiste de fortes probabilités que l'Agence européenne de défense insuffle un élan non négligeable à la coopération entre Européens.

*M. John Howe* indique que Thales, comme EADS, collabore à la fois avec des partenaires américains et européens (des questions complexes de droits de propriété intellectuelle sont en jeu), mais il estime que la note de 2/10 pour l'historique de la coopération franco-britannique est trop sévère : bon nombre des projets franco-britanniques ont été de belles réussites.

#### **4 – GROUPES DE DISCUSSION**

En début d'après-midi, le séminaire s'est divisé en trois groupes de discussion, qui se sont concentrés sur des aspects différents. Le rapporteur de chaque groupe a présenté une synthèse de ces débats lors de la séance plénière de conclusion.

Le rapport du groupe qui s'est penché sur le thème « Perspectives de coopération opérationnelle : proposition concrètes pour les cinq ans à venir », est présenté par *M. Jean-Louis Falconi*. Ce dernier subdivise la coopération franco-britannique en trois volets : thématique, géographique et méthodologique. Selon lui, la coopération thématique doit se concevoir de manière exhaustive, et couvrir l'aptitude à réagir efficacement aux catastrophes naturelles, la nécessité de toujours tenir compte des liens entre les aspects intérieurs et extérieurs de la sécurité, et le besoin de protéger nos concitoyens en luttant efficacement contre le trafic de drogue et le crime organisé. La coopération géographique doit englober l'intégration poussée de nos politiques de la sécurité et du développement économique, avec la mise en commun de la « totalité » de nos instruments de politique extérieure, ainsi qu'une définition plus pertinente de la manière dont l'UE et la communauté internationale doivent réagir aux défis qui se présentent à elles. Au sein de l'UE, la dimension méthodologique de la coopération doit veiller à renforcer l'efficacité du quartier général des opérations européennes, ainsi que la puissance et la déployabilité des forces, qui doivent pouvoir se charger d'opérations de plus grande envergure. Cet impératif incite à se demander à quel point Paris et Londres, leaders naturels de la PESD, pourront devenir les « moteurs » d'une plus grosse machine, ouverte à la participation active d'autres membres de l'UE.

Présentant le rapport du groupe qui a travaillé sur le thème : « Perspectives de coopération industrielle et de recherche : propositions concrètes pour les cinq ans à venir », *M. Bill Giles* avoue que le groupe n'a pas grand-chose à proposer. Si les Français sont en général favorables aux projets de collaboration, les Britanniques ont tendance à être plus sceptiques et à juger la coopération internationale « tentaculaire ». Sur certains projets ayant trait aux technologies de pointe, tels que les systèmes d'observation par satellite, la Grande-Bretagne semble ravie de dépendre de la technologie américaine. Même si, en principe, tous les États de l'UE sont d'accord avec le credo de M. Solana (« dépenser plus, mieux, ensemble » pour la défense), dans la pratique, ils ont du mal à rompre avec les anciennes habitudes des doublons inutiles. Cependant, les efforts actuels devraient se traduire par un resserrement de la collaboration, particulièrement dans la recherche, voire conduire à un « Saint-Malo II ».

*M. Pierre Razoux*, présentant le rapport du groupe qui a débattu sur le thème de la « contribution militaire à la lutte contre le terrorisme », note que la coopération essentielle entre les autorités civiles et militaires fonctionne bien en cas de crise (quoique mieux sur le plan bilatéral, lorsque deux États seulement sont concernés, qu'à l'échelon multilatéral). Il semblerait que l'utilisation de l'armée pour des interventions intérieures fonctionne différemment au Royaume-Uni et en France : dans le premier cas, et notamment en Irlande du Nord, l'approche est pragmatique, alors qu'en France, l'élément juridique est plus apparent. Plusieurs points communs réunissent néanmoins nos deux pays : la nécessité de connaître les liens entre les menaces pour la sécurité intérieure et extérieure, le besoin d'une meilleure coordination (dans le renseignement et entre les différents services de l'administration), ainsi que la nécessité d'être préparés, grâce à une amélioration des dispositifs intérieurs, à une coopération plus poussée à l'échelon bilatéral, au niveau de l'UE et sur la scène internationale.

## **5 – LES CONSÉQUENCES DES RÉCENTES INITIATIVES ET PROPOSITIONS DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA COLLABORATION FRANCO-BRITANNIQUE DANS LA DÉFENSE**

Dans son introduction à la session de conclusion, *M. Nick Witney* souligne que, contrairement aux autres institutions de Bruxelles, l'Agence européenne de défense n'est pas tenue de soumettre ses propositions et initiatives aux États de l'UE, mais qu'elle a été conçue comme un instrument à la disposition de ses membres, dont elle doit mettre en œuvre les initiatives. Pour des raisons évidentes, les deux États membres ayant à leur actif le plus de capacités, d'expérience et de volonté étaient la France et le Royaume-Uni. Ils ont donc été chargés de faire de cette agence un outil efficace de la coopération européenne dans la défense. À long terme, il conviendra de considérer la totalité de la base militaro-industrielle de l'UE comme une seule entité, mais cet objectif est compromis par les intérêts distincts des États membres. Ainsi, le concept de groupements tactiques (« *battle groups* ») a été « exporté » de Bruxelles vers les capitales nationales, dont certaines étaient plus capables que d'autres de mettre sur pied des unités de combat de cette taille. La recherche et la technologie nécessaires à des opérations efficaces constituent des éléments primordiaux, voire vitaux pour cette coopération internationale. L'Agence européenne de défense pourrait profiter de l'élan que lui donnent la France et la Grande-Bretagne pour le répercuter à l'échelle européenne, comme en témoignent les progrès réalisés jusqu'ici dans l'ouverture à la concurrence du marché européen

du matériel de défense. Cependant, ces élans, et notamment ceux qui facilitent la mobilisation des moyens financiers, mériteraient d'être plus nombreux.

Dans la conclusion des débats, plusieurs participants, français comme britanniques, soulignent que nos deux pays doivent collaborer pour conduire l'UE à se doter d'une politique et de capacités de sécurité adaptées à un monde dans lequel les États-Unis, bien que probablement plus sensibles aux opinions de leurs alliés, attendront de ces derniers qu'ils supportent une plus grande part du fardeau économique et militaire de la sécurité.

À la fin du séminaire, les participants étudient et approuvent le texte du communiqué de presse, qui synthétise les conclusions et les recommandations qui ont été formulées.

## COMMUNIQUE

Le Conseil franco-britannique a organisé à Londres les 14 et 15 mars 2006 un colloque, coprésidé par le Général Jean Rannou et Lord Garden, sur le rôle de la Grande-Bretagne et de la France en matière de défense européenne.

Le colloque a été enrichi par les interventions de M. Gérard Errera, ambassadeur de France à Londres et de Lord Robertson, ancien secrétaire général de l'OTAN et ancien ministre de la Défense.

Après un rappel des missions de défense et de sécurité des deux pays, la discussion a porté sur les résultats majeurs de St Malo et la dimension industrielle de la coopération. Trois tables rondes ont été organisées, deux sur les perspectives pour les années à venir dans les domaines opérationnels et industriels, une sur la contribution militaire à la lutte contre le terrorisme. La dernière partie a été consacrée aux initiatives récentes de l'union européenne et aux propositions pour une coopération franco-britannique en matière de défense.

Quelques points forts des présentations et discussions méritent d'être soulignés.

1. Le débat sur les besoins de défense et de sécurité est actuellement occulté par les questions de sécurité intérieure qui constituent une réelle préoccupation pour les opinions publiques.

Les investissements dans les besoins de défense ne sont donc plus une priorité. Si cette tendance devait perdurer, l'Europe pourrait perdre rapidement sa base technologique de défense et à terme sa capacité à disposer d'une défense autonome. Elle devra alors compter sur les Américains pour assurer sa sécurité.

Une meilleure organisation de la coopération opérationnelle et industrielle est un moyen de mieux utiliser les ressources disponibles, et de montrer que les dépenses de défense participent également au maintien de l'activité économique et de l'emploi dans nos pays.

Le débat a mis en évidence le besoin de bien faire apparaître la relation entre sécurité intérieure et sécurité extérieure, ainsi que la coopération civil-militaire.

2. L'esprit de St Malo demeure. La PESD est désormais un fait. Mais le contexte géostratégique a sensiblement changé ; ceci vaut pour l'évolution des risques et des menaces, pour l'environnement général (Chine – Inde – Russie, questions énergétiques, ...), pour la politique américaine qui situe désormais dans la durée la lutte contre le terrorisme, ainsi que les missions « de stabilisation », et en revendique le leadership.

Après l'élan donné par St Malo, l'Union européenne a fait d'incontestables progrès en matière de PESD dans sa capacité à décider et à agir. Les missions extérieures qu'elle conduit actuellement sont à cet égard très encourageantes.

Il reste que l'union européenne a encore beaucoup à faire pour gagner en efficacité et crédibilité, en faisant en sorte que l'intérêt général prenne le pas sur les intérêts particuliers, le plus souvent possible.

Dans ce contexte, la question toujours en suspens des relations entre l'OTAN et l'Union européenne, pour lesquelles des modalités sont établies mais qui devront tenir compte de

l'évolution de l'OTAN et de la PESD, ne doivent plus être considérées comme un obstacle de l'Europe.

3. En matière industrielle, il convient de consentir un gros effort pour promouvoir la R & D commune. Trop peu est fait dans ce domaine. Or, il en va du maintien de la base technologique européenne.

Certes, de gros progrès ont été accomplis en matière de restructurations et d'intégrations industrielles, mais la même démarche ne s'est pas faite du côté des clients (les Etats) qui continuent de privilégier leurs intérêts nationaux. Cette situation est inextricable.

La nouvelle stratégie industrielle de défense (DIS) britannique devrait faciliter la coopération entre nos deux pays.

Enfin, dans ce domaine industriel, la relation avec les Américains reste un élément essentiel du débat.

4. En fin de compte, nos deux pays, qui sont en Europe ceux qui investissent le plus dans leur défense et leur sécurité, ont tout intérêt à coopérer plus. S'il ne le font pas, l'Europe n'avancera pas. Il leur restera ensuite à entraîner les autres à leur suite.

Conseil franco-britannique, 66, rue de Bellechasse, 75007 Paris  
Tél. : 01 42 75 79 83 – mail. : [conseilfrancobritannique@wanadoo.fr](mailto:conseilfrancobritannique@wanadoo.fr)  
[www.conseilfrancobritannique.info](http://www.conseilfrancobritannique.info)

## **Allocution de Lord Robertson**

S'exprimant après le déjeuner, *Lord Robertson* rappelle tout d'abord la genèse de l'accord de Saint-Malo. À Londres, l'initiative est venue non pas du Foreign Office (pour quelque motif politique ou diplomatique), mais de celui de la Défense, qui a compris qu'une entité de défense européenne conçue pour être compatible avec l'OTAN était un impératif stratégique. Les événements dans les Balkans, en 1997, avaient révélé ce besoin, et Saint-Malo, conjugué aux dispositions « Berlin-plus » avec l'OTAN, a apporté la bonne réponse.

Pour répondre à la question « à quoi sert la PESD aujourd'hui ? », imaginons par exemple qu'une guerre civile éclate dans un pays d'Afrique du Nord et menace la sécurité de l'Europe et que les États-Unis refusent de s'impliquer (comme au Timor-Est). L'UE devra alors être prête à intervenir par la force, ce qui signifie qu'il faut revoir les schémas actuels de dépenses de défense. L'Europe consacre actuellement un gros budget à sa défense, mais ce dernier n'est pas employé à bon escient. Ainsi, les États membres totalisent 1,5 million d'hommes et de femmes en uniforme, mais seulement quelques milliers sont formés pour un déploiement effectif (seulement environ 10 000 sur 300 000 en Allemagne).

Pour ce qui est de l'achat de l'équipement, il est clair que l'Agence européenne de défense commence à produire quelques effets, mais qui sont encore loin d'être suffisants. Les chefs d'État-major ont su convaincre leur ministre de la Défense et obtenir les systèmes d'armes de leur choix, et dans de nombreux cas « ils préféreraient posséder le mauvais système plutôt que partager le bon ». L'histoire de l'achat coûteux des AWACS par l'OTAN l'illustre clairement. Si les électeurs européens étaient mieux informés du niveau actuel de gaspillage et des doublons dans les procédures d'acquisition du matériel militaire en Europe, ils ne le pardonneraient pas aux hommes politiques.

L'évolution de la PESD, primordiale pour la sécurité de l'Europe, doit toujours être considérée en relation avec la nécessité parallèle de préserver de bonnes relations avec les États-Unis. Si les dirigeants américains percevaient l'Europe comme hostile et systématiquement critique à l'égard de leur pays, l'Amérique se désintéresserait du sort de l'Europe, ce qui serait catastrophique. La PESD a donc notamment pour objectif de démontrer à l'Amérique que les Européens portent leur juste part du fardeau de la sécurité internationale.

## **LISTE DES PARTICIPANTS FRANÇAIS**

Coprésident du colloque :

### **Général Jean RANNOU**

Ancien Chef d'état-major de l'armée de l'air

### **Claude-France ARNOULD**

Directeur en charge des questions de  
défense

Secrétariat général du Conseil de l'Union  
européenne

### **Sylvie BLUMENKRANTZ**

Sous-directeur de la Section française du  
Conseil franco-britannique

### **Philippe CARRE**

Directeur des Affaires stratégiques, de  
sécurité et du désarmement  
Ministère des Affaires étrangères

### **Gérard ERRERA**

Ambassadeur de France au Royaume-Uni

### **Jean-Louis FALCONI**

Chef du service de la Politique étrangère et  
de sécurité commune  
Ministère des Affaires étrangères

### **Pierre JOXE KBE**

Ancien Ministre  
Membre du Conseil constitutionnel

### **Amiral Jacques LAUNAY**

Attaché de défense de l'Ambassade de  
France à Londres

### **Jean-Marie LE BRETON**

Vice-Président de la Section française du  
Conseil franco-britannique

### **Pierre LEVY**

Directeur du Centre d'Analyse et de  
Prévision, Ministère des Affaires étrangères

### **Fabien PENONE**

Deuxième conseiller  
Ambassade de France à Londres

### **Général Christian QUESNOT**

Ancien Chef de l'état-major particulier du  
Président de la République

### **Pierre RAZOUX**

Chargé des relations bilatérales avec le  
Royaume-Uni à la Délégation des Affaires  
stratégiques, Ministère de la Défense

### **Général Patrick de ROUZIERES**

Chef de la division euratlantique à l'Etat-  
major des Armées

### **Christine ROGER**

Ambassadeur  
Représentant de la France au Comité  
politique et de sécurité de l'Union  
européenne

### **Amiral Pierre SABATIE-GARAT**

Conseiller pour les affaires stratégiques,  
EADS

### **Jean-Claude SERGEANT**

Professeur à la Sorbonne nouvelle

### **Amiral Richard WILMOT-ROUSSEL**

Représentant militaire de la France auprès  
du Comité militaire de l'Union européenne

## **BRITISH PARTICIPANTS**

Co-chair :

**Lord GARDEN KCB**

Liberal Democrat Defence Spokesman  
House of Lords

**James ARBUTHNOT MP**

Chairman of the Defence Select Committee,  
Conservative MP for Hampshire North East

**Dr Sarah BEAVER**

DG, International Security Policy, MOD  
UK

**Maurice FRASER**

Fellow in European Politics, LSE

**Rt Hon Bruce GEORGE MP**

Labour MP for Walsall South

**Bill GILES**

Director General Europe, BAE Systems

**Charles GRANT**

Director, Centre for European Reform

**John HOWE**

Vice chairman, Thales UK

**Ann KENRICK**

Secretary-General, Franco-British Council

**Julian KING**

UK Representative, EU Political & Security  
committee

**Dr Julian LINDLEY-FRENCH**

Geneva Centre for Security Policy

**Dr Edwina MORETON**

The Economist

**Professor Roger MORGAN**

Formerly European University Institute,  
Florence

**Steven MORRIS**

Prime Minister's Office, 10 Downing Street

**Dame Pauline NEVILLE-JONES**

Chairman, Information Assurance Advisory  
Council

**Alexander NICOLL**

Director of Defence Analysis and  
Publications Editor, Strategic Survey, IISS

**Henry PAKER**

Publications, Franco-British Council

**Stephen PATTISON**

Director for International Security, FCO

**Rt Hon Joyce QUIN**

Former Minister for Europe

**Sir Michael QUINLAN**

Retired Ministry of Defence Official

**Lord RADICE**

Chairman, Franco-British Council

**Lord ROBERTSON**

Former Secretary General NATO, former  
Secretary of State for Defence, Deputy  
Chairman, Cable and Wireless

**Dr Andrew ROBINSON**

Hon. Consul for France, NE England,  
Chairman of the French Business Council

**Lord ROPER**

Former Liberal Democrat Defence  
Spokesman, House of Lords

**Baroness SYMONS**

Former Foreign Office Minister

**Sir Neville TROTTER**

President, Northern Defence Industries Ltd,  
Former member Defence Select Committee

**Nick WITNEY**

Chief Executive, European Defence Agency

Le Conseil franco-britannique est né, au moment de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne, d'une initiative commune du Président Georges Pompidou et du Premier ministre Edward Heath.

Son objet est de contribuer à une meilleure compréhension entre les deux pays par le moyen de rencontres de personnalités ou de spécialistes, notamment dans les domaines de la culture, de la science, de l'art, de la politique et des entreprises.

## **CONSEIL FRANCO-BRITANNIQUE**

### Section française

66, rue de Bellechasse, 75007 Paris

Téléphone : 01 42 75 79 83 - Télécopie : 01 42 75 79 87

Mél. : [conseilfrancobritannique@wanadoo.fr](mailto:conseilfrancobritannique@wanadoo.fr)

Site : [www.conseilfrancobritannique.info](http://www.conseilfrancobritannique.info)